

CH_VB 89.065 vom 6. September 1989

Bundesverwaltung, 1989-09-06, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_89.065

FR: CH_VB 89.065 du 6 septembre 1989

IT: CH_VB 89.065 del 6 settembre 1989

Erwägungen

E. 6

Programme de la législature Le projet n'a pas été annoncé en tant que tel dans le programme de législature, mais comme il fait partie des manifestations et des projets organisés à l'occasion de la commémoration du 700^e anniversaire de la Confédération, il est inclus dans le message du 1er juin 1988 (FF 1988 II 1054). 828

E. 7

Bases légales Dans le message du 1er juin 1988 concernant l'organisation et le financement des festivités commémoratives du 700^e anniversaire de la Confédération (FF 1988 II 1054), le «Panorama de l'histoire suisse» figurait dans la rubrique «Oeuvres durables» sous le titre «Autres manifestations et projets». Mais comme il ne s'agit pas à proprement parler d'une manifestation, il ne peut se fonder sur l'arrêté fédéral en question. Etant donné que le nouveau musée est conçu comme une filiale du Musée national, auquel il est subordonné administrativement, il est possible d'alléguer comme base légale la loi fédérale du 27 juin 1890 concernant la création d'un Musée national suisse (RS 432.31). L'article 10 de cette loi dispose que le siège du Musée national se trouve dans la ville de Zurich et qu'un établissement de cette institution existe à Frangins. Le nouveau musée, qui n'aura pas le statut d'établissement indépendant comme Frangins, mais celui de filiale au même titre que le château de Wildegg et le Musée de la douane de Gandria, peut, comme ces deux dernières institutions, se fonder sur les articles 1 et 2 de la loi concernant la création d'un Musée national suisse. La compétence de l'Assemblée fédérale pour l'approbation du crédit découle de l'article 85, chiffre 10, de la constitution. Aux termes de l'article 8 de la loi sur les rapports entre les conseils, la décision revêtira la forme d'un arrêté fédéral simple, non sujet au référendum. 33148 829

Annexe I Réalisation du «Panorama de l'histoire suisse» Organigramme Maître de l'ouvrage
Département fédéral de l'intérieur Office fédéral de la culture Commission du projet
Délégué au projet: (présidence) Canton de Schwyz: Construction: Utilisateurs: (év. AFF)
Avec voix consultative: Responsable de la construction Architecte délégué: Suppléant du
responsable de l'exploitation: M. Alfred Defago, directeur de l'OFC M. Marcel Kiirzi,
Landammann M. Josef Wiget, Office de la culture Représentant de la commune de Schwyz
M. Hans-Peter Jost, vice-directeur de l'OFC M. Andres Furger, directeur du Musée national
M. Alfred P. Gubler, arch. dipi. EPF, chef de l'Office des constructions du canton de
Schwyz M. Hans Steiner, arch. dipi. EPF M. Hanspeter Draeyer, Musée national Comité de
construction Responsable de la construction (présidence) Alfred P. Gubler, arch. dipi. EPF
Comité d'exploitation Responsable de l'exploitation (présidence) M. A. Furger, directeur du
Musée national Suppléant M. H. Draeyer, Musée national Coordonnateur délégué M. Hans
Steiner, arch. dipi. EPF 830

Annexe 2 «Panorama de l'histoire suisse» Matrice des coûts Groupe CFC 0 Terrain 1
Travaux préparatoires . . 2 Bâtiments 4 Aménagements extérieurs 5 Frais secondaires

E. 8

Imprévus . .

E. 9

Ameublement et décoration Ouvrage Bâtiment principal/ Restauration extérieure 27000
264 000 8 256 000 218 000 274 000 817 000 3 144 000

E. 13

000 000 Abris biens culturels — 9600 3 063 800 703 000 63100 — 50500 3 890 000 831

Arrêté fédéral Projet concernant la création d'un «Panorama de l'histoire suisse» à Schwyz
du L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'article 85, chiffre 10, de la
constitution; vu le message du Conseil fédéral du 6 septembre 1989 ^ arrête: Article premier
Un crédit d'ouvrage de 13 000 000 de francs est ouvert pour la création du «Panorama de
l'histoire suisse», filiale du Musée national suisse,, à Schwyz. Art. 2 Le présent arrêté, qui
n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référen- dum. 33148 ') FF 1989 III 817 832

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses,
Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali
digitali Message concernant la création d'un «Panorama de l'histoire suisse» à Schwyz du 6
septembre 1989 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1989 Année
Anno Band 3 Volume Volume Heft 41 Cahier Numero Geschäftsnummer 89.065 Numéro
d'affaire Numero dell'oggetto Datum 17.10.1989 Date Data Seite 817-832 Page Pagina Ref.
No 10 105 931 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.
Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato
digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.